

Holding M.A.M.
Société à responsabilité limitée au capital de 2.000.000 euros
Siège social : ZAC des Tuileries, 107 route de Paris - 42300 MABLY
794 062 661 RCS ROANNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 MAI 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 898 163,43 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	898 163,43 euros
Une somme égale à 5% du résultat de l'exercice, soit : Au poste « Réserve légale »	44 908 euros
Le solde	853 255,43 euros
A la distribution d'un dividende de	200 000,00 euros
Le solde En totalité au poste « Autres réserves »	653.255,43 euros

L'Associé unique décide que le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2026.

L'Associé unique constate que compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 7.282 935,66 euros.

L'Associé unique prend acte qu'il lui a été rappelé que :

- Les revenus distribués sont imposables au titre du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 31,4%, soit au titre de l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8% et au titre des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine au taux de 18,6%.
- Par dérogation et conformément à l'article 200 A, 2 nouveau du Code général des impôts, les revenus mobiliers peuvent, sur option expresse irrévocable et globale portant sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances du contribuable mentionnés à ce même article, être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu après abattement de 40% et aux prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine au taux de 18,6%, après avoir fait l'objet du prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8%. L'option peut être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

- Conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.
- En application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
 - à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
 - à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

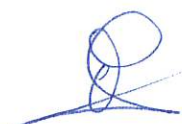
L'Associé unique prend acte que chaque part sociale recevra un dividende brut d'environ 2,6667 euros dont il conviendra de déduire, pour les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, le prélèvement social, soit 18,6 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire de 12,8%, soit 31,4%, qui sera payé directement par la Société.

L'Associé unique précise que le montant des revenus dont la distribution vous est proposée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 200.000 euros, étant précisé que seuls les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France bénéficient de cet abattement, et ce, uniquement en cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conformément à la loi, l'Associé Unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants

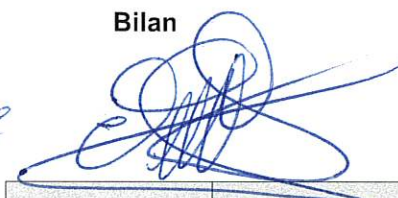
Exercice clos le	Dividende	Eligible à réfaction (40%)	Non éligible à réfaction (40%)
31 décembre 2024	200.000 €	200.000 €	Néant
31 décembre 2023	75.000 €	75.000 €	Néant
31 décembre 2022	75.000 €	75.000 €	Néant

Certifié conforme,
Le Gérant,
Monsieur Miguel MUNOZ

Bilan

celie confère



	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 800	6 800		698
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	191 067	88 165	102 902	110 358
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	3 084 220		3 084 220	3 064 220
Créances rattachées à des participations	1 546 556		1 546 556	1 401 243
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 495 148		1 495 148	1 495 148
Total actif immobilisé (III)	6 323 791	94 965	6 228 826	6 071 666
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	137 422		137 422	78 244
Autres créances	305 413		305 413	604 407
Charges constatées d'avance	2 865		2 865	3 111
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	937 588		937 588	132 959
Total actif circulant (IV)	1 383 288		1 383 288	818 721
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecart conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	7 707 079	94 965	7 612 114	6 890 387

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	2 000 000	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	95 263	75 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 489 509	4 304 513
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	898 163	405 259
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	7 482 936	6 784 772
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	92	6 207
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 061	4 328
<i>Personnel</i>	62 236	55 044
<i>Organismes sociaux</i>	22 354	17 371
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	4 756	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	30 033	20 492
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 647	2 173
Dettes fiscales et sociales	123 026	95 080
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 000	
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	129 178	105 615
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	7 612 114	6 890 387

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	616 576	563 934	52 642	9,33
Montant net du chiffre d'affaires	616 576	563 934	52 642	9,33
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amort., dép. et provisions		49 479	-49 479	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations	1 667		1 667	
Autres produits	2 427	349	2 077	594,56
Total des produits d'exploitation (I)	620 669	613 763	6 907	1,13
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	70 418	65 349	5 070	7,76
Impôts, taxes et vers. assim.	18 326	18 514	-188	-1,01
Salaires	342 821	368 475	-25 654	-6,96
Cotisations sociales	152 676	164 550	-11 874	-7,22
Dotations aux amort. et aux dépréciations	40 156	36 099	4 057	11,24
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	40 156	36 099	4 057	11,24
<i>Sur immob. : dotations aux dép.</i>				
<i>Sur actif circulant : dotations aux dép.</i>				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immob. cédées	4 196		4 196	
Autres charges	128	112	16	13,82
Total des charges d'exploitation (II)	628 722	653 099	-24 377	-3,73
Résultat d'exploitation (I - II)	-8 053	-39 336	31 283	-79,53
Quote-part sur op. faites en commun				
Bénéfice attribué / perte transférée (III)				
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participations	889 967	389 967	500 000	128,22
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.				
Autres intérêts et produits assimilés	41 024	51 303	-10 280	-20,04
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immob. financières				
Produits nets sur cessions de VMP				
Total des produits financiers (V)	930 990	441 270	489 720	110,98
Charges financières				
Dotations aux amort. dépréciations et provision				
Intérêts et charges assimilées	20 018	1 630	18 388	NS
Différences négatives de change				

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Valeurs comptables des immob. financières céd				
Charges nettes sur cessions de VMP				
Total des charges financières (VI)	20 018	1 630	18 388	NS
Résultat financier (V - VI)	910 972	439 640	471 332	107,21
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	902 919	400 304	502 616	125,56
Produits exceptionnels (VII)		5 000	-5 000	-100,00
Charges exceptionnelles (VIII)		45	-45	-100,00
Résultat exceptionnel (VII - VIII)		4 955	-4 955	-100,00
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	4 756		4 756	
Total des produits (I + III + V + VII)	1 551 660	1 060 033	491 627	46,38
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	653 496	654 774	-1 278	-0,20
RESULTAT DE L'EXERCICE	898 163	405 259	492 905	121,63

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL HOLDING M.A.M.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 7 612 114 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 898 163 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2025 ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Nouvelle présentation des Informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
 - o Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
 - Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024. Ce nouveau règlement a les impacts suivants dans les comptes clos au 31.12.2025 :

- 1 667 Euros de cession d'immobilisations corporelles comptabilisés en résultat d'exploitation en 2025 (qui auraient été comptabilisés en résultat exceptionnel sous l'ancien règlement).
- 4 196 Euros de valeur comptable des immobilisations corporelles cédées comptabilisées en résultat d'exploitation en 2025 (qui auraient été comptabilisés en résultat exceptionnel sous l'ancien règlement).
- 2 760 Euros d'avantages en nature pour le personnel comptabilisés en moins des charges de personnel en 2025 (qui auraient été comptabilisés en transfert de charges sous l'ancien règlement).

Règles et méthodes comptables**Immobilisations corporelles et incorporelles**

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle ou corporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, sont rattachés au prix de revient des titres de participation. Ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement fiscal selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans (provision réglementée).

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée sur cet exercice et ne figure au passif du bilan au 31.12.2025.

Liste des filiales et participations

Au 31.12.2025, les filiales et participations détenues par la société Holding MAM sont les suivantes :

*** Sas ENTREPRISE VALLORGE :**

Siège social : 107 route de Paris, 42300 Mably

Siren : 343 517 355

Taux de détention : 100 %

Valeur brute des Titres de participations : 1 999 900 €

VNC des Titres de participations : 1 999 900 €

Garantie donnée : néant

*** Sas FONCIERE DES BELUZES :**

Siège social : ZA les Beluzes, 42720 Pouilly sur Charlieu

Siren : 394 812 846

Taux de détention : 100 %

Valeur brute des Titres de participations : 1 050 000 €

VNC des Titres de participations : 1 050 000 €

Garantie donnée : néant

Règles et méthodes comptables*** Sas MUCHACHE :**

Siège social : 107 Route de Paris, 42300 Mably
Siren : 914 830 955
Taux de détention : 34 %
Valeur brute des Titres de participations : 1 700 €
VNC des Titres de participations : 1 700 €
Garantie donnée : néant

*** SAS SAINT YAN ARMATURES :**

Siège social : 1376 Route de Malfarat, 71340 Saint Bonnet de Cray
Siren : 915 366 504
Taux de détention : 50 %
Valeur brute des Titres de participations : 1 000 €
VNC des Titres de participations : 1 000 €
Garantie donnée : néant

*** Sas VALLORGE CONSTRUCTION :**

Siège social : 107 route de Paris, 42300 Mably
Siren 814 237 202
Taux de détention : 70 %
Valeur brute des Titres de participations : 7 000 €
VNC des Titres de participations : 7 000 €
Garantie donnée : néant

*** Sas CARRELAGE PEREZ :**

Siège social : s/s 120 ZA Les Auges, 42640 Coutouvre
Siren 980 004 089
Taux de détention : 70 %
Valeur brute des Titres de participations : 4 620 €
VNC des Titres de participations : 4 620 €
Garantie donnée : néant

Sas R-METAL :

Siège social : 107 route de Paris, 42300 MABLY
Siren 994 458 362
Taux de détention : 50 %
Valeur brute des Titres de participations : 20 000 €
VNC des Titres de participations : 20 000 €
Garantie donnée : néant

Compte tenu du caractère confidentiel des données, les informations sur les filiales et participations seront communiquées dans le rapport de gestion présenté lors de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes 2025.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 569 €, décomposé de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 1 569 €.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les services autres que la certification des comptes, tels qu'ils sont définis par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L822-11 : néant.

Indemnité de départ à la retraite

- Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2025 s'élèvent à 26 189 €.

Ce montant est couvert par un contrat souscrit auprès de SMA Vie. La valeur du contrat au 31.12.2025 s'élève à 11 654 €. Il en ressort un engagement net de 14 535 €.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Le montant mentionné en engagements hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur les hypothèses suivantes :

- Méthode de calcul choisie : rétrospective (méthode des unités de crédit projetées)
- Table de mortalité : Table INSEE 2024
- Taux de revalorisation des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation : 3.6 %
- Convention collective : bâtiment
- Age conventionnel de départ : 60-64 ans
- Conditions de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié
- Taux moyen de charges sociales : 30 %

Autres informations complémentaires

*** Faits marquants de l'exercice clos au 31.12.2025 :**

- Au cours de cet exercice, la société Holding M.A.M a acquis 50 % des titres de la Sas R-Metal.
- Le société Holding M.A.M a consenti un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune, comptabilisé en charges financières, à hauteur de 20 000 € au profit de sa filiale, la Sas Perez Carrelage.

*** Evénements significatifs intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice :**

- Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 800			6 800
Immobilisations incorporelles	6 800			6 800
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	172 916	36 199	32 006	177 109
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 958			13 958
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	186 874	36 199	32 006	191 067
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 465 463	165 313		4 630 776
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 495 148			1 495 148
Immobilisations financières	5 960 611	165 313		6 125 924
TOTAL	6 154 284	201 512	32 006	6 323 791

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			6 102	698		6 800
Immobilisations incorporelles			6 102	698		6 800
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels.						
- Installations générales, agencement et aménagements divers						
- Matériel de transport	5 ans	linéaire	73 178	36 139	27 810	81 508
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 5 ans	linéaire	3 338	3 319		6 657
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			76 516	39 458	27 810	88 165
TOTAL			82 618	40 156	27 810	94 965

Autres immobilisations incorporelles (logiciels et licences) : 2 à 4 ans, linéaire

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 487 404 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 546 556		1 546 556
Prêts			
Autres	1 495 148		1 495 148
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	137 422	137 422	
Autres	305 413	305 413	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	2 865	2 865	
Total	3 487 404	445 700	3 041 704

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus	30 013
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	87 886
ASSOCIES-INTERETS COURUS A RECEVOIR	11 010
Total	128 910

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 2 000 000 Euros décomposé en 75 000 titres d'une valeur nominale de 26,667 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	75 000	26,67
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	75 000	26,67

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 129 178 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	92	92		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 061	4 061		
Dettes fiscales et sociales	123 026	123 026		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 000	2 000		
Produits constatés d'avance				
Total	129 178	129 178		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 893			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs-Factures non parvenues	914
AGIOS INT. COURUS A PAYER	92
Autres charges à payer	62 236
CHARGES SOCIALES-CHARGES A PAYER	5 637
ETAT-AUTRES CHARGES A PAYER	2 981
Total	71 861

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST. D AVANCE	2 865		
Total	2 865		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 5 personnes.

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1
Cadres et Ingénieurs	4
Total	5

HOLDING MAM

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 000 €

Siège social : ZAC DES TUILERIES, 107 route de Paris, 42300 MABLY

R.C.S : RCS ROANNE 794 062 661

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

A l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée HOLDING MAM

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société à Responsabilité Limitée HOLDING MAM relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles générales » de l'annexe aux comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement comptable ANC 2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation et les créances rattachées, dont le montant figurant à l'actif s'élève à 4 630 776 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et le cas échéant dépréciés sur la base de leur valeur d'usage selon les modalités décrites dans le paragraphe dédié de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement comptable de l'ANC 2022-06.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission de commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roanne, le 13/05/2026

Pour la société GESCOMM

Valérie GAUMARD

Commissaire aux comptes



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 800	6 800		698
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	191 067	88 165	102 902	110 358
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	3 084 220		3 084 220	3 064 220
Créances rattachées à des participations	1 546 556		1 546 556	1 401 243
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 495 148		1 495 148	1 495 148
Total actif immobilisé (III)	6 323 791	94 965	6 228 826	6 071 666
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	137 422		137 422	78 244
Autres créances	305 413		305 413	604 407
Charges constatées d'avance	2 865		2 865	3 111
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	937 588		937 588	132 959
Total actif circulant (IV)	1 383 288		1 383 288	818 721
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	7 707 079	94 965	7 612 114	6 890 387

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	2 000 000	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	95 263	75 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 489 509	4 304 513
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	898 163	405 259
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	7 432 936	6 784 772
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	92	6 207
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 061	4 328
<i>Personnel</i>	62 236	55 044
<i>Organismes sociaux</i>	22 354	17 371
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	4 756	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	30 033	20 492
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 647	2 173
Dettes fiscales et sociales	123 026	95 080
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 000	
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	129 178	105 615
Ecart conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	7 612 114	6 890 387

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	616 576	563 934	52 642	9,33
Montant net du chiffre d'affaires	616 576	563 934	52 642	9,33
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amort., dép. et provisions		49 479	-49 479	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations	1 667		1 667	
Autres produits	2 427	349	2 077	594,56
Total des produits d'exploitation (I)	620 669	613 763	6 907	1,13
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p. & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	70 418	65 349	5 070	7,76
Impôts, taxes et vers. assim.	18 326	18 514	-188	-1,01
Salaires	342 821	368 475	-25 654	-6,96
Cotisations sociales	152 676	164 550	-11 874	-7,22
Dotations aux amort. et aux dépréciations	40 156	36 099	4 057	11,24
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	<i>40 156</i>	<i>36 099</i>	<i>4 057</i>	<i>11,24</i>
<i>Sur immob. : dotations aux dép.</i>				
<i>Sur actif circulant : dotations aux dép.</i>				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immob. cédées	4 196		4 196	
Autres charges	128	112	16	13,82
Total des charges d'exploitation (II)	628 722	653 099	-24 377	-3,73
Résultat d'exploitation (I - II)	-8 053	-39 336	31 283	-79,53
Quote-part sur op. faites en commun				
Bénéfice attribué / perte transférée (III)				
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participations	889 967	389 967	500 000	128,22
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.				
Autres intérêts et produits assimilés	41 024	51 303	-10 280	-20,04
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immob. financières				
Produits nets sur cessions de VMP				
Total des produits financiers (V)	930 990	441 270	489 720	110,98
Charges financières				
Dotations aux amort. dépréciations et provision				
Intérêts et charges assimilées	20 018	1 630	18 388	NS
Différences négatives de change				

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Valeurs comptables des immob. financières céd				
Charges nettes sur cessions de VMP				
Total des charges financières (VI)	20 018	1 630	18 388	NS
Résultat financier (V - VI)	910 972	439 640	471 332	107,21
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	902 919	400 304	502 616	125,56
Produits exceptionnels (VII)		5 000	-5 000	-100,00
Charges exceptionnelles (VIII)		45	-45	-100,00
Résultat exceptionnel (VII - VIII)		4 955	-4 955	-100,00
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	4 756		4 756	
Total des produits (I + III + V + VII)	1 551 660	1 060 033	491 627	46,38
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	653 496	654 774	-1 278	-0,20
RESULTAT DE L'EXERCICE	898 163	405 259	492 905	121,63

COMPTES AUDITES

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL HOLDING M.A.M.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 7 612 114 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 898 163 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2025 ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
 - o Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - . Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - . Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
 - . Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024. Ce nouveau règlement a les impacts suivants dans les comptes clos au 31.12.2025 :

- . 1 667 Euros de cession d'immobilisations corporelles comptabilisés en résultat d'exploitation en 2025 (qui auraient été comptabilisés en résultat exceptionnel sous l'ancien règlement).
- . 4 196 Euros de valeur comptable des immobilisations corporelles cédées comptabilisées en résultat d'exploitation en 2025 (qui auraient été comptabilisés en résultat exceptionnel sous l'ancien règlement).
- . 2 760 Euros d'avantages en nature pour le personnel comptabilisés en moins des charges de personnel en 2025 (qui auraient été comptabilisés en transfert de charges sous l'ancien règlement).

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle ou corporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, sont rattachés au prix de revient des titres de participation. Ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement fiscal selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans (provision réglementée).

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée sur cet exercice et ne figure au passif du bilan au 31.12.2025.

Liste des filiales et participations

Au 31.12.2025, les filiales et participations détenues par la société Holding MAM sont les suivantes :

*** Sas ENTREPRISE VALLORGE :**

Siège social : 107 route de Paris, 42300 Mably

Siren : 343 517 355

Taux de détention : 100 %

Valeur brute des Titres de participations : 1 999 900 €

VNC des Titres de participations : 1 999 900 €

Garantie donnée : néant

*** Sas FONCIERE DES BELUZES :**

Siège social : ZA les Beluzes, 42720 Pouilly sur Charlieu

Siren : 394 812 846

Taux de détention : 100 %

Valeur brute des Titres de participations : 1 050 000 €

VNC des Titres de participations : 1 050 000 €

Garantie donnée : néant

Règles et méthodes comptables

*** Sas MUCHACHE :**

Siège social : 107 Route de Paris, 42300 Mably
Siren : 914 830 955
Taux de détention : 34 %
Valeur brute des Titres de participations : 1 700 €
VNC des Titres de participations : 1 700 €
Garantie donnée : néant

*** SAS SAINT YAN ARMATURES :**

Siège social : 1376 Route de Malfarat, 71340 Saint Bonnet de Cray
Siren : 915 366 504
Taux de détention : 50 %
Valeur brute des Titres de participations : 1 000 €
VNC des Titres de participations : 1 000 €
Garantie donnée : néant

*** Sas VALLORGE CONSTRUCTION :**

Siège social : 107 route de Paris, 42300 Mably
Siren 814 237 202
Taux de détention : 70 %
Valeur brute des Titres de participations : 7 000 €
VNC des Titres de participations : 7 000 €
Garantie donnée : néant

*** Sas CARRELAGE PEREZ :**

Siège social : sis 120 ZA Les Auges, 42640 Coutouvre
Siren 980 004 089
Taux de détention : 70 %
Valeur brute des Titres de participations : 4 620 €
VNC des Titres de participations : 4 620 €
Garantie donnée : néant

Sas R-METAL :

Siège social : 107 route de Paris, 42300 MABLY
Siren 994 458 362
Taux de détention : 50 %
Valeur brute des Titres de participations : 20 000 €
VNC des Titres de participations : 20 000 €
Garantie donnée : néant

Compte tenu du caractère confidentiel des données, les informations sur les filiales et participations seront communiquées dans le rapport de gestion présenté lors de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes 2025.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 306 €, décomposé de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 1 306 €.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les services autres que la certification des comptes, tels qu'ils sont définis par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L822-11 : néant.

Indemnité de départ à la retraite

- Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2025 s'élèvent à 26 189 €.

Ce montant est couvert par un contrat souscrit auprès de SMA Vie. La valeur du contrat au 31.12.2025 s'élève à 11 654 €. Il en ressort un engagement net de 14 535 €.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Le montant mentionné en engagements hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur les hypothèses suivantes :

- Méthode de calcul choisie : rétrospective (méthode des unités de crédit projetées)
- Table de mortalité : Table INSEE 2024
- Taux de revalorisation des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation : 3.6 %
- Convention collective : bâtiment
- Age conventionnel de départ : 60-64 ans
- Conditions de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié
- Taux moyen de charges sociales : 30 %

Autres informations complémentaires

*** Faits marquants de l'exercice clos au 31.12.2025 :**

- Au cours de cet exercice, la société Holding M.A.M a acquis 50 % des titres de la Sas R-Metal.
- Le société Holding M.A.M a consenti un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune, comptabilisé en charges financières, à hauteur de 20 000 € au profit de sa filiale, la Sas Perez Carrelage.

*** Evénements significatifs intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice :**

- Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 800			6 800
Immobilisations incorporelles	6 800			6 800
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	172 916	36 199	32 006	177 109
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 958			13 958
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	186 874	36 199	32 006	191 067
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 465 463	165 313		4 630 776
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 495 148			1 495 148
Immobilisations financières	5 960 611	165 313		6 125 924
TOTAL	6 154 284	201 512	32 006	6 323 791

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			6 102	698		6 800
Immobilisations incorporelles			6 102	698		6 800
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers						
- Matériel de transport	5 ans	linéaire	73 178	36 139	27 810	81 508
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 5 ans	linéaire	3 338	3 319		6 657
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			76 516	39 458	27 810	88 165
TOTAL			82 618	40 156	27 810	94 965

Autres immobilisations incorporelles (logiciels et licences) : 2 à 4 ans, linéaire

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 487 404 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 546 556		1 546 556
Prêts			
Autres	1 495 148		1 495 148
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	137 422	137 422	
Autres	305 413	305 413	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	2 865	2 865	
Total	3 487 404	445 700	3 041 704

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus	30 013
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	87 886
ASSOCIES-INTERETS COURUS A RECEVOIR	11 010
Total	128 910

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 2 000 000 Euros décomposé en 75 000 titres d'une valeur nominale de 26,667 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	75 000	26,67
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	75 000	26,67

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 129 178 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	92	92		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 061	4 061		
Dettes fiscales et sociales	123 026	123 026		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 000	2 000		
Produits constatés d'avance				
Total	129 178	129 178		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 893			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs-Factures non parvenues	914
AGIOS INT. COURUS A PAYER	92
Autres charges à payer	62 236
CHARGES SOCIALES-CHARGES A PAYER	5 637
ETAT-AUTRES CHARGES A PAYER	2 981
Total	71 861

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST. D AVANCE	2 865		
Total	2 865		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 5 personnes.

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1
Cadres et ingénieurs	4
Total	5